

CHAMPIONNAT DE LIGUE D'ECHECS

DES JEUNES

DU 11 AU 13
FÉVRIER
2023

PÔLE HENRI DUNANT

1 RUE DU DR CALMETTE
ORGANISÉ PAR L'ÉCHIQUIER CHÂLONNAIS
TOURNOI HOMOLOGUÉ FIDE
QUALIFICATIF POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES



TARIF
INSCRIPTION
15€



U8 / U10

(50 MIN + 10S / COUP)

POINTAGE DES PARTICIPANTS :
SAMEDI 11 FÉVRIER DE 08H30 À 09H30

- 1^{ÈRE} RONDE SAMEDI 11 FÉVRIER À 10H00
- 2^{ÈME} RONDE SAMEDI 11 FÉVRIER À 13H30
- 3^{ÈME} RONDE SAMEDI 11 FÉVRIER À 16H00
- 4^{ÈME} RONDE DIMANCHE 12 FÉVRIER À 09H30
- 5^{ÈME} RONDE DIMANCHE 12 FÉVRIER À 13H00
- 6^{ÈME} RONDE DIMANCHE 12 FÉVRIER À 15H30

REMISE DES PRIX
DIMANCHE 12 FÉVRIER À 17H30

U12 / U14 / U16

(1H30 + 30S / COUP)

POINTAGE DES PARTICIPANTS :
SAMEDI 11 FÉVRIER DE 08H30 À 09H30

- 1^{ÈRE} RONDE SAMEDI 11 FÉVRIER À 10H00
- 2^{ÈME} RONDE SAMEDI 11 FÉVRIER À 14H30
- 3^{ÈME} RONDE DIMANCHE 12 FÉVRIER À 09H00
- 4^{ÈME} RONDE DIMANCHE 12 FÉVRIER À 14H00
- 5^{ÈME} RONDE LUNDI 13 FÉVRIER À 09H00
- 6^{ÈME} RONDE LUNDI 13 FÉVRIER À 14H00

REMISE DES PRIX
LUNDI 13 FÉVRIER À 18H00

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Jordan AKREMANN : tournois@lechiquier-chalonnais.com ou 07 86 15 40 27





Championnat Ligue Jeunes 2022

ZID Champagne-Ardenne

Du 11 au 13 février 2023



Article 1 : Présentation

Le club de l'Echiquier Châlonnais organise les Championnats de Ligue Jeunes de la ZID Champagne-Ardenne au Pôle Henri Dunant, 1 Rue du Docteur Calmette à Châlons-en-Champagne du samedi 11 au lundi 13 Février 2023.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

Comportement correct exigé :

Les Championnats sont ouverts aux licenciés de la zone ainsi qu'aux étrangers scolarisés dans la zone. Ces derniers doivent être licenciés à la FFE.

En ce qui concerne les jeunes compétiteurs ayant acquis leur qualification pour les Championnats de France de la saison en cours en fonction de leur classement ELO (FFE ou FIDE) ou de leurs résultats dans les championnats de la saison précédente, ils seront invités à participer au championnat du Grand Est désignant les champions régionaux en tant que « qualifiés d'office ». Ce Championnat Régional Grand-Est, étant séparé des phases interdépartementales ZID comme indiqué dans le chapitre 2.6 du règlement édité par la Fédération Française des Echecs, la participation des qualifiés d'office à la phase interdépartementale qualificative pour le championnat de France ne sera pas autorisée.

Sauf demande particulière de la Ligue Grand EST, suite au découpage des nouvelles régions, un jeune peut participer à la compétition si son club est à la frontière limitrophe de notre zone.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription après le 10 février 2023.

L'organisateur, lorsque les effectifs sont insuffisants, choisit en respectant les règlements de la FFE d'organiser des tournois mixtes au sein d'une même catégorie d'âge ou des tournois toutes rondes.

Seules les licences A sont prises en compte dans les 10 catégories considérées.

Le nombre de qualifiés par catégorie se trouve dans l'annexe A du Règlement Intérieur.

Les joueuses s'inscrivant dans le tournoi mixte joueront pour se qualifier au Championnat de France mixte et non féminin.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celle de la FIDE.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6)

Il est obligatoire de régler son inscription le 10 février 2023 au plus tard pour être apparié à la 1^{ère} ronde.

Il est obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1^{ère} ronde.

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C04 FIDE)

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Lorsque les effectifs sont insuffisants dans les catégories, le nombre de rondes peut être diminué. Les joueurs seront mis au courant avant le début de la ronde 1.

Article 3 : Cadence

U8 – U8F – U10 – U10F

6 rondes de 50 minutes pour toute la partie avec ajout de 10 sec par coup

U12 – U12F – U14 – U14F – U16 – U16F

6 rondes de 1h30 pour toute la partie avec ajout de 30 sec par coup

Article 4 : Horaires

Pointage : 8h30-9h30

Clôture des inscriptions : 9h30

Clôture du Tournoi :

- Dimanche 12 février à 17h30, Pôle Henri Dunant, 1 rue du Docteur Calmette à Châlons-en-Champagne pour les U8-U8F-U10-U10F.

- Lundi 13 février à 18h00, Pôle Henri Dunant, 1 rue du Docteur Calmette à Châlons-en-Champagne pour les U12-U12F-U14-U14F-U16-U16F.

Les horaires des rondes sont dans l'annexe B du Règlement Intérieur.

Article 5 : Tarifs

Droits d'inscriptions : 15€

Article 6 : Prix

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général, par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Article 7 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain=1, nulle=0,5, perte=0).

Pour les catégories U8-U8F-U10-U10F, les départages successifs sont le Buchholz tronqué 1, le Buchholz et le Kashdan.

Pour les catégories U12-U12F-U14-U14F-U16-U16F, les départages successifs sont le Buchholz tronqué 1, le Buchholz et la Performance.

Pour les tournois toutes rondes, les départages successifs sont le nombre de victoires et le Koya.

Article 8 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec un retard de 20 minutes ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra la partie par forfait sauf si l'arbitre en décide autrement. Tout joueur absent est considéré comme forfait. Tout joueur n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE. Pour signaler un forfait de dernière minute, il convient d'aller voir le responsable de l'équipe d'arbitrage ou l'appeler au 07 86 15 40 27 en précisant ses nom et prénom.

Article 9 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 10 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'Echiquier.

Article 11 : Le Bye

Aucun Bye ne sera accordé aux joueurs lors de ce Championnat

Article 12 : Contestation

Une contestation est possible dans le cas où :

- Un résultat erroné a été enregistré
- Une partie a été jouée couleurs inversées
- Si un joueur signale l'erreur à l'arbitre après l'affichage des appariements mais **avant le lancement de la ronde en cours**, il en sera tenu compte pour les appariements à venir. Les appariements déjà affichés ne seront toutefois pas modifiés.
- Si un joueur signale l'erreur **après le lancement de la ronde en cours**, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement ELO du joueur.
- Une ronde démarre lorsque les pendules sont enclenchées et se termine lorsque les résultats sont publiés.

Article 13 : Zone de jeu

La zone de jeu est accessible aux joueurs 15 minutes avant le début de la ronde.

Article 14 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

- Respecter la Charte du joueur d'échecs.
- Il est interdit à un joueur d'avoir sur lui un téléphone portable ou un moyen électronique de communication. Un tel appareil peut être laissé dans le sac du joueur, à condition qu'il soit complètement éteint. Il est interdit de transporter un sac contenant un appareil de ce type. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.
- Analyse interdite dans la salle de jeu
- Toute dégradation entraînera une exclusion.
- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace Boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs ») par les responsables de la sécurité du site.

Article 15 : Arbitres

Arbitre en chef : AKREMANN Jordan AFO2 Agrée FIDE

Arbitre adjoint 1 : CHAVET Antoine AFO1

Arbitre adjoint 2 : GERARD Hadrien AFC (stagiaire AFO)

Arbitre adjoint 3 : LAURAIN Hery-Dominic AFC (stagiaire AFO)

Arbitre adjoint 4 : OBERT Julien AFC

Article 16 : Jury d'appel

Une commission d'appel est mise en place et composée de 3 membres. Elle sera composée de l'organisateur ainsi que 2 entraîneurs accompagnant les enfants du tournoi.

Article 17 : Commission des sages :

Une commission de 5 personnes venant des 4 CDJE est composée pour prendre certaines décisions au niveau de l'organisation du Championnat et des qualifications comme par exemple, repêcher des joueurs. Elle sera composée de :

Responsable ZID CHA : AKREMANN Jordan

CDJE 08 : NOIZET Régis

CDJE 10 : GUYOT Philippe

CDJE 51 : GUILLEUX Fabien

CDJE 52 : VIARD Dominique

Article 18 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 19 : Règlement accepté

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre en chef
AKREMANN Jordan

L'organisateur
SALAZAR Diego

CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).

Annexe A : Nombre de qualifiés par catégories de la zone Champagne-Ardenne

Catégories	Petit-Poussin U8 Mixte	Petite-Poussine U8 Féminin	Poussin U10 Mixte	Poussine U10 Féminin	Pupille U12 Mixte	Pupille U12 Féminin	Benjamin U14 Mixte	Benjamine U14 Féminin	Minime U16 Mixte	Minimette U16 Féminin
Nombres de qualifiés	11	8	9	9	7	7	5	4	4	2

Sont qualifiés pour les Championnats de France Jeunes :

- Les joueurs changeant de catégorie ayant marqué au moins 6,5/9 dans le championnat précédent.
- Les joueurs ne changeant pas de catégorie et ayant marqué au moins 6/9 dans le championnat précédent.
- Les joueurs atteignant un Elo minimum en septembre (FFE ou FIDE) de la nouvelle saison :
 - 2100 pour les Minimes, 1850 pour les minimes Filles ;
 - 2000 pour les Benjamins, 1750 pour les Benjamines ;
 - 1850 pour les Pupilles, 1600 pour les Pupillettes ;
 - 1700 pour les Poussins ; 1450 pour les Poussines ;
 - un joueur par tournoi choisi par l'organisateur.
 - le premier et la première de chaque catégorie des Open A et B de la saison précédente.

La qualité de qualifié d'office doit impérativement être confirmée par une prise de licence A avant le 1er décembre de la saison en cours ; à défaut, la qualification d'office est annulée.

Inscriptions :

Les joueurs qualifiés pour le Championnat de France doivent faire parvenir leur inscription au Championnat de France au plus tard 21 jours avant le début de celui-ci. Au-delà de cette date, sauf pour les joueurs repêchés dans ces 21 jours, le montant de l'inscription sera majoré de 20% ; les membres de l'équipe de France Jeunes qui ne seraient pas préinscrits devront s'acquitter du montant en vigueur à la date de leur inscription. Les joueurs désirant participer aux opens doivent envoyer leur inscription au plus tard 15 jours avant le début du championnat.

Annexe B : Horaires des rondes

Petits-Poussins et Poussins U08-U10		
Ronde N°	Date	Heure
1	Samedi 11 février 2023	10h00
2	Samedi 11 février 2023	13h30
3	Samedi 11 février 2023	16h00
4	Dimanche 12 février 2023	9h30
5	Dimanche 12 février 2023	13h00
6	Dimanche 12 février 2023	15h30
Remise des prix	Dimanche 12 février 2023	17h30

Pupilles, Benjamins et Minimes U12-U14-U16		
Ronde N°	Date	Heure
1	Samedi 11 février 2023	10h00
2	Samedi 11 février 2023	14h30
3	Dimanche 12 février 2023	9h00
4	Dimanche 12 février 2023	14h00
5	Lundi 13 février 2023	9h00
6	Lundi 13 février 2023	14h00
Remise des prix	Lundi 13 février 2023	18h00